

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE
LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DE LA 62^{eme} EDITION DE
LA JOURNÉE DE LA FEMME AFRICAINE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

GENERAL SECRETARIAT

ORGANISING COMMITTEE OF THE 62nd AFRICAN
WOMEN'S DAY EDITION

62^{EME} ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA FEMME AFRICAINE (31 juillet 2024)

Thème : « La femme au centre du renforcement de la formation, de la technologie et de l'innovation, pour une éducation inclusive et durable en Afrique ».

TERMES DE REFERENCE

La Journée de la Femme Africaine (JFA) a été instituée le 31 juillet 1962 à Dar es Salam (Tanzanie), où des femmes de tout le continent africain s'étaient réunies pour la première fois et avaient créé la première organisation des femmes d'Afrique appelée « Conférence des Femmes Africaines » (CFA). Adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) en 1962, cette journée est officiellement consacrée le 31 juillet 1974, lors du congrès de l'Organisation Panafricaine des Femmes qui s'est tenu à Dakar au Sénégal.

La Journée de la Femme Africaine est célébrée avec faste le 31 juillet de chaque année sur le continent africain. Loin d'être un prétexte supplémentaire de réjouissances populaires par les femmes, elle constitue plutôt une vitrine qui met en exergue non seulement les politiques et actions gouvernementales menées en faveur des femmes africaines, mais rappelle également le rôle majeur que jouent ces dernières dans le développement du continent.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La JFA est un rendez-vous africain annuel qui permet de faire le point sur l'évolution des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Elle représente une occasion d'identifier de nouvelles perspectives, d'informer, de sensibiliser et de faire un plaidoyer pour le renforcement des mesures prises par les gouvernements en faveur de l'autonomisation des femmes.

Il est important de rappeler que la femme africaine joue un rôle de premier plan au niveau communautaire dans l'encadrement et l'éducation des familles, et pour combattre les chocs dans les situations de crise ou d'urgence telles que les inondations, les sécheresses, les épidémies, les guerres, etc. De plus, elle apporte sa contribution à l'économie du continent bien qu'exerçant en majorité dans le secteur informel.

Malgré de nombreux progrès réalisés en Afrique en matière de promotion et de protection des droits de la femme notamment la promulgation des lois en faveur de l'égalité des droits, les femmes africaines font face à de nombreux défis. Quel que soit le secteur d'activité, la femme africaine est victime de discriminations qui l'empêchent de faire valoir tout son potentiel.

L'éducation est un élément clé pour combattre les inégalités entre les hommes et les femmes. Pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030 et sortir du cycle de la pauvreté, il est primordial de construire des compétences (managériales, socio-économiques, politico-juridiques, technologiques...etc.) des femmes/filles africaines afin d'en faire des actrices incontournables du processus de développement du continent. De ce fait, une éducation de qualité reste un des défis interpellant les Etats membres de l'Union Africaine dans l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable N°4 à savoir : « *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Un adage célèbre rappelle fort bien « **éduquer une femme, c'est éduquer une nation** ».

En Afrique, un aperçu du secteur de l'éducation montre les progrès visant à garantir l'accès, l'achèvement et la qualité de l'éducation, en mettant l'accent sur la réduction des

enfants non scolarisés et l'amélioration des taux d'alphabétisation. Des efforts louables ont été accomplis dans tous ces domaines. Dans l'ensemble, la proportion d'enfants non scolarisés a diminué jusqu'en 2010 environ. Les taux d'achèvement se sont améliorés dans l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que l'accès et la participation à l'enseignement et à la formation technique professionnelle (EFPT). Des progrès notables ont également été enregistrés en ce qui concerne l'accès à l'enseignement pré scolaire, l'alphabétisation des adultes et l'apprentissage durable.

Malgré les progrès significatifs réalisés en Afrique au cours des deux dernières décennies dans ce sens, des disparités subsistent au sein des pays. Quatre indicateurs rendent compte de cette réalité, notamment le taux de non-scolarisation, le taux de pauvreté, le taux de recrutement d'un personnel enseignant qualifié et les résultats scolaires.

À ces défis systémiques qui touchent plusieurs pans de l'Education (éducation de la petite enfance, enseignement primaire, secondaire, supérieur et la formation technique et professionnelle), se greffent des situations d'urgence prolongées qui créent l'insécurité dans le milieu éducatif et ont de graves répercussions sur l'offre et la demande en matière de scolarisation.

Au Cameroun, l'éducation est un droit fondamental et inaliénable consacré par le dispositif institutionnel et réglementaire de l'Etat (Constitution, Code Pénal, politiques, programmes et stratégies). Le volet dénommé « Education, Formation et Employabilité » de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30) figure dans le Pilier II intitulé « Développement du Capital Humain et du Bien- Être ». Ce pilier renferme la démarche de production et d'entretien des ressources humaines en vue d'assurer une main d'œuvre suffisante et efficace pour parvenir à booster la croissance économique et une bonne compétitivité sur le marché de l'emploi à travers une éducation et une formation appropriées.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, les actions menées ont permis de réaliser des progrès importants en termes d'offre d'éducation, à travers le renforcement de la carte scolaire pour tous les cycles d'enseignement, la mise sur pied des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et des mesures incitatives de récompenses des filles excellent dans les filières scientifiques, la formation et le recrutement du personnel enseignant. En matière de formation, on relève l'existence de **1 648** centres et instituts publics et privés de formation professionnelle offrant près de **240** spécialités de formation à plus de **45 000** apprenants chaque année.

Pour contribuer au maintien des filles à l'école, il est également noté le renforcement des capacités des femmes/filles pour l'appropriation de leurs droits et la lutte contre les violences basées sur le Genre, la lutte contre le mariage d'enfants et le recul des pratiques culturelles néfastes.

Toutefois, l'offre actuelle en termes d'infrastructures éducatives et de personnels enseignants ainsi que de formateurs qualifiés n'arrive pas encore à satisfaire la demande d'éducation et de formation professionnelle au regard des normes et standards internationaux.

II. EXPLICATION DU THÈME

Le thème retenu pour cette 62^{ème} édition de la JFA par l'Union Africaine s'intitule : « **Renforcer la formation des enseignants, les infrastructures éducatives, la technologie et l'innovation pour une éducation durable en Afrique** ». Au Cameroun, il a été contextualisé comme suit : « **La femme au centre du renforcement de la formation, de la technologie et de l'innovation, pour une éducation inclusive et durable en Afrique** ». Ce thème interpellateur découle du thème adopté par l'Union Africaine pour l'année 2024 à savoir : « **Eduquer une Afrique adaptée au 21^e siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, durable et pertinent pour l'Afrique** ».

Le thème adopté par le Cameroun vise à relever la contribution fort importante de la femme dans l'amélioration de l'offre en éducation. En effet, la femme dans ce cadre joue à la fois le rôle d'actrice et celui de bénéficiaire. Comme actrice, elle intervient à tous les stades de l'éducation, du foyer à l'enseignement supérieur. Dans le stade de la petite enfance, la femme africaine est la première éducatrice. Au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, elle intervient comme enseignante et apporte aussi une contribution précieuse dans la recherche et l'innovation.

Comme bénéficiaire, la femme et la fille camerounaises font partie des destinataires de l'offre en éducation et souvent elles constituent le maillon pour lequel l'Etat doit encore fournir des efforts pour parvenir aux objectifs fixés par les Nations Unies et l'Union Africaine. A titre de rappel, le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 ans ou plus est de 69,5 % en 2022 (ECAM 5).

Le thème de cette 62^{ème} édition de la Journée de la Femme Africaine reflète l'engagement continu à faire évoluer le secteur éducatif. Il rappelle surtout l'urgence aux Etats membres de l'ONU et de l'UA en particulier :

- De privilégier les recrutements des enseignants/formateurs, le renforcement de leurs capacités, l'amélioration de leurs conditions de travail et leur rémunération pour un apprentissage de qualité ;
- de créer un cadre propice à l'apprentissage et à la dispense des enseignements de qualité ;
- de mettre un accent particulier sur l'éthique professionnelle, l'acquisition des life skills et des valeurs par les enseignants en contact avec des apprenants influencés par l'univers de l'internet ;
- d'améliorer les infrastructures éducatives et de promouvoir la technologie et l'innovation en tant que piliers clés du développement des systèmes éducatifs résilients ;
- d'intensifier la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les violences basées sur le genre afin de doter chaque apprenant africain des compétences nécessaires pour réussir au 21^{ème} siècle ;
- de mobiliser les gouvernements et les partenaires au développement pour repenser les modèles d'éducation et de développement des compétences nécessaires à l'Afrique;
- de concevoir des systèmes éducatifs porteurs de la professionnalisation des apprenants à l'issue du cycle de formation ;

- de créer et offrir des plateformes d'éducation/formation (formelle, non formelle, informelle, extrascolaire) pour toutes les couches sociales.

III. OBJECTIFS

III.1. Objectif général

Renforcer la participation de la femme dans le système éducatif

III.2. Objectifs spécifiques

- Mobiliser les ressources pour la formation des femmes et des filles à tous les niveaux ;
- renforcer les capacités des enseignants dans le domaine de la technologie et de l'innovation ;
- développer les programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme affectant les femmes et les filles ;
- renforcer les capacités des femmes/filles en matière de promotion et de protection des droits de la femme en contexte de développement et humanitaire.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- Des ressources pour la formation des femmes et des filles sont mobilisées à tous les niveaux;
- les capacités des enseignants dans le domaine de la technologie et de l'innovation sont renforcées ;
- les programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme affectant les femmes et les filles sont développés;
- les capacités des femmes/filles en matière de promotion et de protection des droits de la femme en contexte de développement et humanitaire sont renforcées.

V. SOUS-THEMES

Les sous- thèmes ci- après sont proposés :

- Femmes et éducation ;
- Écoles inclusives et promotion des filles/enfants à besoins spécifiques ;
- Renforcement des capacités des enseignants ;
- Education et développement du capital humain ;
- Accès des filles à l'enseignement secondaire et supérieur ;
- Femmes et TIC ;
- Formation professionnelle ;
- Éducation inclusive ;
- Education, formation et employabilité ;

- Obstacles à la scolarisation de la fille ;
- Education et parité femme-homme ;
- Femmes et Education financière ;
- Enseignants et éthique professionnelle ;
- Education et Développement durable ;
- Digitalisation inclusive et développement durable ;
- Infrastructures éducatives et prise en compte de l'approche Genre ;
- Réseaux sociaux et développement en Afrique ;
- Femmes/filles et alphabétisation.

VI. ACTIVITES

- Célébration officielle ;
- Célébrations dans les services déconcentrés ;
- Activités de communication (émissions radiophoniques ou télévisées, émissions en langues nationales et locales, interviews, conférences-débats, tables rondes, causeries éducatives, production des dépliant);
- Cliniques socio juridiques ;
- Activités de formation et autres sessions de renforcement des capacités ;
- Activités culturelles et ludiques ;
- Foires-expositions ;
- Activités de santé ;
- Journées portes ouvertes.

VII. METHODOLOGIE

Les manifestations marquant la célébration de la 62^{ème} édition de la JFA, le 31 juillet 2024, se dérouleront sur l'étendue du territoire national impliquant les autres administrations sectorielles, la société civile et les partenaires au développement.

Elles se feront dans le strict respect des institutions et des idéaux de la République, la dignité humaine et le patriotisme.

Un rapport général de la célébration sera élaboré 15 jours après les manifestations.